

À l'ouverture de la séance du 31 janvier 2019, 27 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 5 procurations).

## **1. Procès-verbal du CA**

### **1.1 Procès-verbal du CA du 13 décembre 2018**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 décembre 2018 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

## **2. Prospective et moyens**

### **Politique de recouvrement et/ou admissions en non valeur**

Le Conseil d'administration réuni le 31 janvier 2019 en formation plénière décide de proposer systématiquement en non-valeur :

- Les ordres de recouvrer et reliquats sur ordre de recouvrer inférieurs à 10 € ;
- Les ordres de recouvrer et reliquats sur ordre à recouvrer compris entre 10 et 30 €, après l'envoi d'une lettre de relance, en courrier simple ;
- Les ordres de recouvrer ou reliquats sur ordre à recouvrer compris entre 30 € et 60 €, après l'envoi de deux lettres de rappel, en courrier simple ;
- Les ordres de recouvrer ou reliquats sur ordre à recouvrer compris entre 60 € et 150 €, après l'envoi d'une lettre de rappel, en courrier simple et d'une mise en demeure en lettre recommandée.

Ces seuils et ces règles sont le minimum à entreprendre par l'agent comptable et ils ne lient pas le président et l'agent comptable qui pourront décider de procéder à des poursuites amiables ou contentieuses complémentaires, s'ils le jugent opportun. Les seuils s'entendent hors taxes.

Les ordres de recouvrer supérieurs à 150 € feront l'objet d'un examen une ou deux fois par an par le conseil d'administration, qui pourra éventuellement proposer l'admission en non-valeur de ces créances, au vu des poursuites amiables et contentieuses déjà entreprises ou de la situation du débiteur.

La politique en matière d'admissions en non-valeur est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **2.2 Proposition d'admission en non valeur**

La proposition d'admissions en non-valeur de quatre dossiers, pour un montant total de 19 806,10 €, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **2.3 Tarifs de la formation continue 2019/2020**

Les tarifs de la formation continue 2019/2020 sont approuvés, sous réserve de la modification des tarifs relatifs au Master 2 Biodiversité écologie et évolution, Parcours "Zone Humides" (BEE ZH) et aux Masters 1 et 2 Etudes sur le genre qui sont tous de 1 530 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3. Affaires générales et statutaires**

#### **3.1 Modification des statuts de l'Université : création d'une Ecole polytechnique universitaire (EPU)**

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la création d'une Ecole polytechnique universitaire (EPU) sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

#### **3.2 Modification des statuts de l'Université : suppression du Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC)**

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la suppression du Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC), sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

#### **3.3 Modification des statuts de l'Université : représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les structures statutaires de l'Université**

Les modifications des statuts de l'Université relatives à la représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les structures statutaires de l'Université sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

#### **3.3 Modification du règlement intérieur de l'Université : représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les commissions permanentes de l'Université**

Les modifications du règlement intérieur de l'Université relatives à la représentation du / de la Vice-président.e Etudiants dans les commissions permanentes de l'Université sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

#### **3.5 Modification des statuts de l'ISTIA : création d'une EPU**

Les modifications des statuts de l'ISTIA relatives à la création d'une EPU sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### **3.6 Modification des statuts de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture**

Les modifications des statuts de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### **3.7 Modification des statuts de la Faculté de Santé**

Les modifications des statuts de la Faculté de Santé sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

#### **3.8 Modification des statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

Les modifications des statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines sont approuvées.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

## **4. Enseignement et vie étudiante**

### **4.1 Cadrage du service civique à l'Université d'Angers**

Le cadrage du service civique à l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

### **4.2 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil**

Ce point est reporté au prochain CA.

### **4.3 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement**

Ce point est reporté au prochain CA.

### **4.3 Campus de la gastronomie : statuts de l'Association**

Dans le cadre de la création du Campus de la gastronomie, les statuts de l'Association sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

### **4.4 Convention portant création d'un département de Sciences Infirmières au sein de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers**

La convention portant création d'un département de Sciences Infirmières au sein de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **4.5 Convention de coopération dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

La convention de coopération dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues relative au Master 1 DDL-FLE et au Master 1 PIPOL-FILDS est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **4.6 Répartition de la CVEC 2019**

La répartition de la CVEC 2019 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, le 31 janvier 2019

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

Olivier HUISMAN

**Signé**